



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:

Lors de la séance régulière du conseil qui se tiendra lundi le 11 septembre 2023 à la salle du conseil sise au 217, Route 323 à Brébeuf, à compter de 20h00, le conseil se prononcera sur quatre demandes de dérogation mineure.

1. AFFICHAGE EN COURS AVANT – 134, RANG DES VENTS

La demande de dérogation mineure concerne l'implantation d'une affiche a moins d'un mètre de l'emprise de la rue.

2. MORCELLEMENT DU LOT 3 646 738 – CHEMIN DE LA ROUGE

La demande de dérogation mineure concerne le morcellement du lot 3 646 738, afin de vendre une partie de terrain au 33, chemin de la Rouge pour régulariser l'entrée privée.

3. IMPLANTATION DE BÂTIMENTS SECONDAIRE EN COURS AVANT – 17, RUE LACELLE

La demande de dérogation mineure concerne l'implantation d'un bâtiment secondaire en cours avant.

4. AGRANDISSEMENT DE LA GALERIE ET AJOUT D'UNE TOITURE – 19, CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU.

La demande de dérogation mineure concerne l'agrandissement et l'ajout d'un toit sur une galerie se trouvant dans la bande riveraine.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉE À BRÉBEUF, ce 24 août 2023

Le directeur général et
Secrétaire-trésorier adjoint

Pascal Caron